

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix sept, le 13 Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Avril 2017

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Michel GICQUEL, Mr Louis GARCELON, Mr Joseph GRANGER, Mr Philippe DUBOIS.

Absents excusés : Mme Sophie FILIOL (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Olivier DUCLAUX (procuration à Mr Joseph GRANGER).

Mr Pierre AUTIERE a été élu secrétaire.

**2017/024 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION  
DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de voter les taux d'imposition de taxes directes locales pour 2017.

Taux des taxes votées pour 2017 :

- taxe d'habitation	6.61 %
- taxe foncière bâtie	12.44 %
- taxe foncière non bâtie	77.70 %

**2017/ 025- BOURSE D'ETUDE : ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de verser, une bourse d'étude aux parents dont les enfants poursuivent des études secondaires ou supérieures.

Le montant est fixé à 130 € par enfant pour l'année 2016-2017

Mr et Mme AUTIERE Pierre	260 €
Mr DUBOIS Philippe et Melle VALLAT Mireille	260 €
Mr et Mme GARCELON Hubert	130 €
Mr et Mme STEPHENS John	130 €
Mr et Mme CHASSAING Christophe	130 €
Mr et Mme GIRE Alain	260 €
Mr DUVERGER Laurent	130 €
Mr CHADEBEC Didier	260 €

Mr DUCLAUX Olivier – Melle DELMAS Christiane	130 €
Mr et Mme FILIOL Olivier	130 €
Mr DUBIEN Nicolas	130 €
Mr et Mme LAMBERT Patrick	130 €
Mr et Mme GUILLAUMON Emmanuel	130 €
Mr CARPENTIER Frédéric	130 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2017 à l'article 6714.

#### 2017/ 026 - EMPLOIS SAISONNIERS 2017 / NON TITULAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir du personnel saisonnier pour l'accueil au camping municipal et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la période du 15 juin au 15 septembre 2017 :
  - Pour l'accueil du camping et l'entretien des locaux : à raison de 8 équivalent temps plein, soit 35 h par semaine.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement du personnel saisonnier, dans la limite des quotas définis ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes décisions concernant l'organisation des plannings de travail des employés recrutés.

#### 2017/027 - RECRUTEMENT SURVEILLANT DE BAIGNADE – SAISON 2017

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour la surveillance du plan d'eau communal en juillet et août 2017.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

#### **DECIDE**

Le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour la période du 01/07/2017 au 28 /08/2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de surveillant de baignade comme opérateur territorial des activités physiques et sportives.

Pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il devra justifier de la possession du BNSSA.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 majoré 325.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2017.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<b>2017/ 028 - RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE POUR LES CLASSES VERTES</b>
---

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier non titulaire en raison d'un surcroît de travail,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide le recrutement direct d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire permanent pour une période ***allant du 25/04/2017 au 22/06/2017 inclus.***

Cet agent assurera des fonctions ***d'adjoint technique 2eme classe*** pour une durée hebdomadaire de service de 30,96 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 majoré 325.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

#### 2017/ 029 - M 49 EAU : TARIF DU SERVICE DE L'EAU ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs de l'eau comme suit, pour la période du 01.04.2017 au 31.03.2018.

- **Abonnement : 81 €** (payable d'avance en 2017)
- **Prix du m3 : 1.30 €**
- **Redevance Agence de l'eau :**
  - Pollution : 0.32/m3
  - Prélèvement : 0.08/m3

#### 2017/ 030 - M 49 ASSAINISSEMENT TARIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs de l'assainissement comme suit, pour la période du 01.04.2017 au 31.03.2018.

- **Abonnement : 61 €** (payable d'avance en 2017)
- **Prix du m3 : 0.73 €**
- **Redevance Agence de l'eau :**
  - **Redevance collecte : 0.245 € / m3**

#### 2017/ 031 - ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer le nettoyeur haute pression, celui-ci ne fonctionnant plus, elle précise qu'il serait préférable de faire l'acquisition d'un nettoyeur haute pression thermique pour une plus large utilisation.

Un devis a été reçu de la Société FLAURAUD, 15003 AURILLAC pour :

- 1 nettoyeur eau froide, essence 180 bars de marque BENZ 180/12, pour un montant HT de 1 190.00 € soit 1 428.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la Société FLAURAUD pour l'achat :

- 1 nettoyeur eau froide, essence 180 bars de marque BENZ 180/12  
Pour un montant total HT de 1 190.00 € soit 1 428.00 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 à l'article 2158 prog 262.

### 2017/032- ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer une débroussailleuse, celle-ci ne fonctionnant plus.

Un devis a été reçu de la Société GARRELOU, 19220 Saint-Privat pour :

- 1 débroussailleuse de marque Iseki, type IBCF48W, pour un montant HT de 581.67 € soit 698.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la Société GARRELOU pour l'achat :

- D'une débroussailleuse de marque Iseki type IBCF48W  
Pour un montant total HT de 581.67 €.  
Soit 698.00 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 à l'article 2158 prog 263.

### 2017/033 – COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		91 478.43	170 283.59		170 283.59	91 478.43
Opérations de l'exercice	631 425.15	720 357.73	138 603.85	313 040.47	770 029.00	1 033 398.20
<b>TOTAUX</b>	<b>631 425.15</b>	<b>811 836.16</b>	<b>308 887.44</b>	<b>313 040.47</b>	<b>940 312.59</b>	<b>1 124 876.63</b>
Résultats de clôture		180 411.01		4 153.03		184 564.04
Restes à réaliser			34 000.00	6 603.00	34 000.00	6 603.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>631 425.15</b>	<b>811 836.16</b>	<b>342 887.44</b>	<b>319 643.47</b>	<b>974 312.59</b>	<b>1 131 479.63</b>
Résultats définitifs		180 411.01	23 243.97			157 167.04

<b>2017/034 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>
---

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		10 807.01		64 135.75		74 942.76
Opérations de l'exercice	30 966.13	28 502.84	11 967.35	18 209.06	42 933.48	46 711.90
<b>TOTAUX</b>	<b>30 966.13</b>	<b>39 309.85</b>	<b>11 967.35</b>	<b>82 344.81</b>	<b>42 933.48</b>	<b>121 654.66</b>
Résultats de clôture		8 343.72		70 377.46		78 721.18
Restes à réaliser			6 000.00		6000.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>30 966.13</b>	<b>39 309.85</b>	<b>17 967.35</b>	<b>82 344.81</b>	<b>48 933.48</b>	<b>121 654.66</b>
Résultats définitifs		8 343.72		64 377.46		72 721.18

<b>2017/035 – COMPTE ADMINISTRATIF EAUX</b>
---

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		59 197.98		53 806.89		113 004.87
Opérations de l'exercice	26 491.82	33 588.98	28 018.90	11 179.42	54 510.72	44 768.40
<b>TOTAUX</b>	<b>26 491.82</b>	<b>92 786.96</b>	<b>28 018.90</b>	<b>64 986.31</b>	<b>54 510.72</b>	<b>157 773.27</b>
Résultats de clôture		66 295.14		36 967.41		103 262.55
Restes à réaliser			38 248.00		38 248.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>26 491.82</b>	<b>92 786.96</b>	<b>66 266.90</b>	<b>64 986.31</b>	<b>92 758.72</b>	<b>157 773.27</b>
Résultats définitifs		66 295.14	1 280.59			65 014.55

<b>2017/036- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL</b>
---

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :.....91 478.43 €

Résultat d'investissement antérieur reporté :..... - 170 283.59 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT****AU 31/12/2016**

Solde d'exécution de l'exercice :..... 174 436.62 €

Solde d'exécution cumulé :..... 4 153.03 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2016**

Dépenses d'investissement..... 34 000.00 €

Recettes d'investissement..... 6 603.00 €

**Solde 27 397.00 €****BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2016**

Rappel du solde d'exécution cumulé..... 4 153.03 €

Rappel du solde des restes à réaliser..... -27 397.00 €

**Solde -23 243.97 €****BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL****23 243.97 €****RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER****23 243.97 €**

Résultat de l'exercice..... 88 932.58 €

Résultat antérieur..... 91 478.43 €

**TOTAL A AFFECTER****180 411.01 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION**1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement **23 243.97 €**  
recette au compte 1068 su BP 20172) Affectation complémentaire en « réserves » **0.00 €**  
Recette au compte 1068 sur BP 20173) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter **157 167.04 €**  
au BP 2017 (report à nouveau créditeur)**TOTAL 180 411.01 €****2017/037- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION  
DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT – M49**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :.....10 807.01 €

Résultat d'investissement antérieur reporté :..... 64 135.75 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT****AU 31/12/2016**

Solde d'exécution de l'exercice :..... 6 241.71 €

Solde d'exécution cumulé :..... 70 377.46 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2016**

Dépenses d'investissement.....	6 000.00 €
Recettes d'investissement.....	0.00 €
<b>Solde</b>	<b>6 000.00 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2016**

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	70 377.46 €
Rappel du solde des restes à réaliser.....	-6 000.00 €
<b>Solde</b>	<b>64 377.46 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 00.00 €**

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice.....	-2 463.29 €
-----------------------------	-------------

Résultat antérieur.....	10 807.01 €
-------------------------	-------------

**TOTAL A AFFECTER 8 343.72 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2017	<b>0.00 €</b>
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2017	<b>0.00 €</b>
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 (report à nouveau créditeur)	<b>8 343.72 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 343.72 €</b>

**2017/038- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION  
DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET DES EAUX – M49**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :.....	59 197.98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :.....	53 806.89 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT****AU 31/12/2016**

Solde d'exécution de l'exercice :.....	-16 839.48 €
Solde d'exécution cumulé :.....	36 967.41 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/2016**

Dépenses d'investissement.....	38 248.00 €
Recettes d'investissement.....	0.00 €
<b>Solde</b>	<b>38 248.00 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2016**

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	36 967.41 €
Rappel du solde des restes à réaliser.....	-38 248.00 €

	230
<b>Solde</b>	- 1 280.59 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>1 280.59 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>1 280.59 €</b>
Résultat de l'exercice.....	7 097.16 €
Résultat antérieur.....	59 197.98 €
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>66 295.14 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 su BP 2017	<b>1 280.59 €</b>
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2017	<b>0.00 €</b>
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 (report à nouveau créditeur)	<b>65 014.55 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66 295.14 €</b>

#### 2017/039 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal procède au vote du budget principal 2017 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

##### Section de fonctionnement

- Dépenses : 778 977.04
- Recettes : 778 977.04

##### Section d'investissement

- Dépenses : 155 600.00
- Recettes : 155 600.00

##### Vote :

Votants : 10  
 Exprimés : 10  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### 2017/ 040 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal procède au vote du budget assainissement 2017 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

##### Section d'exploitation :

- Dépenses : 38 574.69

- Recettes : 38 574.69

Section d'investissement :

- Dépenses : 94 809.77
- Recettes : 94 809.77

Vote

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

<b>2017/041 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAUX 2017</b>
---

Le Conseil Municipal procède au vote du budget Eaux 2017 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 93 242.14
- Recettes : 93 242.14

Section d'investissement

- Dépenses : 89 139.14
- Recettes : 89 139.14

Vote

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Questions diverses :**

Bureau de vote : Mise en place du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 Avril et 07 Mai 2017.

Ponceau de Valette : Mr Pierre AUTIERE a accompagné Mrs POUGET et AUSSET au ponceau de Valette qui nécessite des travaux d'entretien. Mr POUGET a transmis un devis et Mr AUSSET ne souhaite pas effectuer ce chantier. Mr FORETNEGRE a également été consulté mais n'a pas donné suite pour l'instant. La solution proposée par Mr POUGET étant relativement couteuse, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision dans l'immédiat.

Demande de Mr Marc TIBLE : Mme le Maire donne lecture de la demande de Mr Marc TIBLE représentant de l'AFSGT (Association Française du Syndrome Gilles de la

Tourettes) et l'APEAMOR (Association Parentale d'Enfants atteints de maladies orphelines et rares) qui souhaite organiser avec le parrainage de l'Association Les Xaintrigolos une manifestation et sollicite le prêt de la salle des fêtes.  
Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande.

Projet de Mr Bernard MAS – SOTHYS : Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement des parcelles AB 142 et AB 143 acquises récemment à Mme AUTIERE. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour cet aménagement.

Ordures ménagères camping : Mme le Maire énonce les solutions proposées par le service « ordures ménagères » de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne concernant le camping municipal. Le Conseil Municipal décide d'installer les bennes à ordures ménagères à l'extérieur du camping pour ne pas avoir à supporter un surcoût pour ce service.

Alimentation classes vertes : Mr Pierre AUTIERE a récemment rencontré Mr MEUNIER, gérant de la Société ALMARINE SPAR à Saint-Privat concernant l'alimentation des classes vertes. Il s'est engagé à effectuer une remise de 7 % sur l'ensemble des achats de la commune et 10 % sur le rayon viande (charcuterie).

Nicole BARDI,  
Maire



Pierre AUTIERE,  
Secrétaire

